



Procès Verbal

du Conseil Municipal du 24 juillet 2020

Le Conseil municipal a été convoqué à la Salle des Fêtes de Préseau le 24 juillet 2020 à 18h00.
La séance s'est ouverte à 18h15.

Le quorum étant atteint, Madame Audrey DELVALLEE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Délocalisation du Conseil à la Salle des Fêtes de Préseau
- ✓ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 09 juillet 2020
- ✓ Rectification du PV du 26 juin concernant la CAO
- ✓ Vote du Budget Principal Primitif 2020 de la Commune

Absents : Stéphan CHOJEAN, Marlène SAINT AUBERT, Anne-Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Marine HOGIE, Jean-Marc RICHARD, Eric CHEVALIER

Procuration de Cécile DUTILLEUL à Sandrine FRANÇOIS-LAGNY

Procuration de Marlène SAINT AUBERT à Audrey DELVALLEE

Présents : Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Daniel DOLPHIN, Patrice NOËL, Fabienne SARRUT, Jean-Claude NICODEME, Jean-Pierre SPYCHALA, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS, Michel ROYER

DELOCALISATION DU CONSEIL

La crise sanitaire étant toujours effective malgré la fin de l'état d'urgence, a dû être délocalisé le Conseil municipal dans la Salle des Fêtes ; ainsi, les distanciations physiques peuvent être respectées. Monsieur le Sous-préfet est, comme à chaque fois, averti du fait.

Le Conseil municipal à l'unanimité dont 2 procurations (Cécile DUTILLEUL, Marlène SAINT AUBERT), Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Daniel DOLPHIN, Patrice NOËL, Fabienne SARRUT, Jean-Claude NICODEME, Jean-Pierre SPYCHALA, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS, Michel ROYER, approuve le choix de la Salle des Fêtes pour lieu de séance du Conseil municipal.



APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Madame le Maire demande à ce que soient apportées au Procès-Verbal du Conseil municipal du 09 juillet les rectifications suivantes :

- Concernant l'approbation du PV du Conseil municipal du 26 juin 2020, celui-ci a été approuvé à 15 et non 14 voix pour dont 3 et non 2 procurations
- Concernant l'approbation du Compte de gestion, Madame le Maire a donné état du Compte de gestion de la Commune 2019 (et non 2018) du receveur municipal.
- Concernant le vote du BP Commune 2020, Monsieur Jean-Pierre SPYCHALA (et non SPYCALA) a voté pour.
- Concernant la subvention à l'OGEC, celle-ci est attribuée pour l'année scolaire 2019-2020 (non 2020). A préciser : les conseillers ont attribué par vote à l'unanimité à Sainte Thérèse une subvention de 24 534 euros pour l'année scolaire 2019-2020, basée sur 459 euros par élève de Primaire (+ 2% par rapport à l'année scolaire 2018-2019) et 900 euros par élève de maternelle.
- Dans le tableau de la délibération sur les subventions aux associations, est à reporter dans le rappel de la subvention reçue par Vertuoz en 2019 la somme de 250 euros.

Madame le Maire rappelle que seuls les conseillers présents à la séance concernée peuvent participer au vote.

Les rectifications sus-mentionnées sont approuvées par le Conseil municipal 12 voix POUR dont 2 procurations (Cécile DUTILLEUL, Marlène SAINT AUBERT), Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Daniel DOLPHIN, Patrice NOËL, Fabienne SARRUT, Jean-Claude NICODEME, Jean-Pierre SPYCHALA, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS.

RECTIFICATION DU PV DU CONSEIL DU 26 JUIN CONCERNANT LA CAO


Madame le Maire demande que soit ajoutée AU PV du Conseil municipal du 26 juin la mention de la candidature de Monsieur Royer lors de l'élection de la CAO en toute conformité avec le contenu et l'enregistrement des échanges le jour susdit.

Madame le Maire rappelle que seuls les conseillers présents à la séance concernée peuvent participer au vote.

La rectification sus-mentionnée est approuvée par 12 voix POUR dont 2 procurations (Cécile DUTILLEUL, Marlène SAINT AUBERT), Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Patrice NOËL, Fabienne SARRUT, Jean-Claude NICODEME, Jean-Pierre SPYCHALA, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020

Suite à un problème technique d'interprétation par notre prestataire JVS sur les frais d'études « Cœur de Bourg », une écriture dans la maquette M14 est à modifier : 20 000€ sont à imputer au 2031 (Dépenses d'investissement : Opération 218 CENTRE BOURG) en opération réelle



et non en opération d'ordre. Les opérations d'équipement passe de 346 447, 68 à 366 447,68 euros (RAR compris).

Madame Le Maire expose le BP Commune 2020 comme suit :

Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à

↳ Pour la section de fonctionnement à 1 624 529, 75 euros.

↳ Pour la section de d'investissement à 448 365.74 euros.

Un virement de la section d'exploitation (comptes 023-021) de 166 000 euros est proposé.

L'étalement de la charge (Intégration du Budget Lotissement) est retracé en opérations d'ordre (comptes 042 DF et 040 RI).

Les recettes en fonctionnement comprennent les produits des taxes et impôts (au compte 73) dont le produit des trois taxes votées au conseil précédent (626 405,00 euros), des dotations et participations diverses (pour 579 000 euros), nos produits de prestations de services (75 415 euros au compte 70), les revenus des immeubles loués (au compte 75 pour 36 000 euros) et le remboursement sur les emplois PEC (19 755 euros au compte 013).

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (Chapitre 011) maîtrisées à un niveau constant malgré les dépenses occasionnées par la crise sanitaire (513 430 euros prévus), les charges de personnel (Chapitre 012) qui voit une prévision à la hausse avec notamment la titularisation de 3 agents et l'emploi de personnels supplémentaires pour les 2S /2C ainsi que pour la désinfection des locaux utilisés par les enfants à l'école ou à l'ALSH (704 295,00 euros), les charges financières du remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 11 208,60 euros, des dépenses imprévues (Chapitre 022 pour 10 286, 15 euros), les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) avec notamment les subventions aux associations 38 129, 00 euros (compte 6574) (voir annexes).

La subvention au CCAS individualisée au compte 657362 est de 30 000 euros.

Les recettes en investissement comprennent 35 940,96 de RAR, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 3 567, 30 (001), l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 73 837,54 euros (1068).

Elles incluent les prévisions suivantes :

- 88 607, 94 euros en subventions diverses
- FCTVA sur des dépenses éligibles en n-1 (2019) à hauteur de 9 521, 89 euros
- Taxe d'aménagement d'après les dossiers d'urbanisme en n-1 : 36 736 euros

FCTVA et TA se retrouvent au chapitre 10 que nous avons volontairement minorés (42 912,00 au lieu de 46 257,89 euros).

Les dépenses en investissement comprennent 113 345,80 euros de RAR, le remboursement du capital des emprunts (80 698, 57 euros au 1641), les dépenses imprévues (1 219,49, 49 au

020), et 346 447,68 € en dépenses d'équipement et 20 000€ pour frais d'études « Cœur de Bourg » (opération réelle)


Les opérations d'équipement proposées sont les suivantes :

- Opération 96 Matériel Mairie (30 174,43 euros) pour les services administratifs (fauteuils, armoires, ordinateurs) et l'ALSH (mobilier et matériel pour 4 367,00 euros TTC), pour les écoles (tablettes et ENI à hauteur de 11 701,20 euros TTC), pour la SDS (Tapis DOJO pour 5000 euros). Pour cette opération, deux subventions sont attendues, celle du Ministère de l'Education Nationale (4 875,50 euros soient 50 % du HT pour les tablettes et l'ENI) et celle de la CAF (1397,44 euros pour le mobilier et matériel ALSH).
- Opération 143 Aménagement de la Salle des Fêtes : fontaine à eau pour 2000 euros.
- Opération 144 Aménagement Parc des Loisirs (Phase 1) : 6885,16 euros de subvention FSIC en RAR.
- Opération 152 Aménagement cimetière : 14 000 pour l'achat de terrains en vue de l'extension du cimetière.
- Opération 174 Travaux Voiries : aménagement de la rue du Dr Roux pour 155 300 euros et subventions CAVM et Département pour 75000 euros.
- Opération 180 Matériel Services techniques : une broyeuse pour 7200 HT, souffleur à 199,07 HT, une débroussailleuse pour 512,50 HT, une perceuse pour 250,42 euros HT, un burineur pour 950,00 HT. Concernant le broyeur, une demande de subvention sera demandée à l'Agence de l'Eau. Celle-ci doit nous verser, en 2020, 5 100 euros pour l'achat de la désherbeuse effectué en 2019.
- Opération 204 Mobilier Salle de Classe pour 2819,94 euros car 10 élèves supplémentaires).
- Opération 218 Cœur de Bourg pour 20000€ (frais d'étude)
- Opération 240 Bâtiments communaux (porte de secours à Jules Verne pour 4722,00 euros).
- Opération 247 Menuiseries Mairie pour 28 398,00 euros.
- Opération 252 Aménagements paysagers : plantations de haies et d'arbres pour 8 150 euros ; attente d'une subvention départementale à hauteur de 90 %.
- Opération 266 Jardins partagés : achat d'une parcelle.

Le Budget communal prévisionnel 2020 est approuvé à 14 voix POUR dont 2 procurations (Cécile DUTILLEUL, Marlène SAINT AUBERT), Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Daniel DOLPHIN, Patrice NOËL, Fabienne SARRUT, Jean-Claude NICODEME, Jean-Pierre SPYCHALA, Chantal CHARLES, Paul LAMAND, Audrey DELVALLEE, Johan HAUDRECHY, Didier CAVROIS, Michel ROYER.

QUESTIONS DIVERSES :

A la demande de Madame le Maire, sont présentés différents dossiers.



Monsieur Patrice NOEL, Adjoint aux Travaux, fait part du contenu de la réunion Commune/CAVM sur le sujet « Cœur de Bourg », qui a eu lieu en Mairie le 17 juillet 2020. Une étude de faisabilité technique et programmatique est envisagée sur les trois bâtiments suivants : grange pour le pôle socio-culturel, ancienne brasserie pour du logement et une activité économique, Salle de l'étrier (+ étage + germoir) ayant un potentiel d'aménagement à l'étage pour l'accueil du Centre de Loisirs.

Monsieur Jean-Claude NICODEME, Conseiller délégué à la Sécurité, déclare avoir effectué une visite de l'ensemble des bâtiments communaux et expose les améliorations à apporter notamment en terme d'optimisation d'utilisation sécurisée des espaces dédiés aux Service Techniques.

Madame Chantal CHARLES, Conseillère déléguée à l'Événementiel et à la Vie culturelle, et Monsieur Paul LAMAND, informent l'assemblée de l'organisation d'un Marché de Noël en décembre 2020 au Parc des Loisirs en coordination avec les associations préselloises, pour lesquelles des chalets seront mis à disposition.

Monsieur Jean Pierre SPYCHALA, Conseiller délégué à la Politique éducative explique que le travail sur le PEDT est en cours, notamment en ce qui concerne l'amélioration des activités en garderie. Une aide à la scolarité devrait être mise en place dans la première période de l'année 2020-2021. Un appel est en cours auprès d'enseignants présellois en retraite. Un Conseil municipal des enfants sera prochainement créé en concertation avec les enseignants.

Madame Audrey DELVALLEE, Conseillère délégué aux PROCESS de Service public, explique que le projet Ecole Numérique est en bonne voie à Jules Verne avec l'acquisition de tablettes par la Commune. Reste à déployer un deuxième câble fibre entre l'école maternelle et le modulaire. Un devis a été établi pour un montant de 4 236, 00 euros TTC.

Monsieur Didier CAVROIS, Conseiller délégué à la Politique inclusive, informe que le CCAS a été installé et cite les membres nommés : Madame Nadine NORREEL, Mme Marie-Pierre SAINT AUBERT, Madame Aurélie GEORGET, Monsieur Denis AUVERLOT, Monsieur Jean-Marc VILAIN et Monsieur Benoît LAGNY.

Fin de la séance 19h30.

Sandrine FRANÇOIS-LAGNY
Maire de PRÉSEAU



Le 29/07/2020

